



Invesco Multi

Prospectus

14 février 2018

La SICAV est conforme aux normes européennes

1 Caractéristiques générales

- 1.1 Forme de la SICAV :** OPCVM à vocation générale.
- 1.2 Dénomination :** Invesco Multi 16-18 rue de Londres, 75009 Paris - France.
- 1.3 Forme juridique et état membre d'origine de la SICAV :** Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français constitué en France, relevant de la directive européenne 2009/65 CE.
- 1.4 Date de création et durée d'existence prévue :** La SICAV a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 26 novembre 2004. La SICAV a été créée le 27 décembre 2004 pour une durée de 99 ans.
- 1.5 Synthèse de l'offre de gestion**

Compartiment Patrimoine						
Catégorie d'actions	Code ISIN	Libellé de la devise	Affectation des revenus	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription	Montant minimum des souscriptions ultérieures
Actions E	FR0010144618	EUR	Capitalisation	Tous souscripteurs	500 euros	Néant
Actions A	FR0011130012	EUR	Capitalisation	Tous souscripteurs	1.500 euros	Néant
Compartiment Stratégie						
Catégorie d'action	Code ISIN	Libellé de la devise	Affectation des revenus	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription	Montant minimum des souscriptions ultérieures
Actions E	FR0010144626	EUR	Capitalisation	Tous souscripteurs	500 euros	Néant

1.6 Lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique

Le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

Invesco Asset Management SA, 16/18, rue de Londres, 75009 Paris, France.

Tel : +33.1.56.62.43.02.

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet : www.invesco.fr.

Toutes explications supplémentaires peuvent être obtenues via le point de contact suivant :

2 Acteurs

2.1 Société de gestion : Invesco Asset Management SA, 16/18 rue de Londres -75009 Paris, France.

2.2 Dépositaire et conservateur : BNP Paribas Securities Services SCA,

Siège social : 3 rue d'Antin – 75002 Paris, France.

Adresse postale : 9 rue du Débarcadère - Grands Moulins de Pantin – 93500 Pantin, France.

Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion, le suivi des flux espèces de la SICAV et la garde des actifs de La SICAV telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE.

L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des investisseurs de la SICAV, ce qui prévaudra toujours sur les intérêts commerciaux.

Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la société de gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec BNP Paribas Securities Services SCA en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque BNP Paribas Securities Services calcule, par délégation de la société de gestion, la valeur liquidative des OPC dont BNP Paribas Securities Services est Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe entre la société de gestion et le Dépositaire).



Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :

- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels ;
- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :
 - o Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés ;
 - o Mettant en œuvre au cas par cas :
 - des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés
 - ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.
- Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégataires et sous-délégataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation.

Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre d'Etats, permettant aux OPC de réaliser leurs objectifs d'investissement, BNP Paribas Securities Services SCA a désigné des sous-conservateurs dans les Etats où BNP Paribas Securities Services SCA n'aurait pas de présence locale.

Ces entités sont listées sur le site internet suivant : <http://securities.bnpparibas.com/solutions/asset-fund-services/depositary-bank-and-trustee-serv.html>

Le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations.

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande

2.3 Centralisation des ordres de souscription et rachat par délégation : BNP Paribas Securities Services SCA.

Siège social : 3 rue d'Antin – 75002 Paris, France.

Adresse postale : 9 rue du Débarcadère - Grands Moulins de Pantin – 93500 Pantin, France.

2.4 Teneur de compte émetteur par délégation : BNP Paribas Securities Services SCA,

Siège social : 3 rue d'Antin – 75002 Paris.

Adresse postale : 9 rue du Débarcadère - Grands Moulins de Pantin – 93500 Pantin, France.

2.5 Commissaire aux comptes : PwC Asset Management Partner représenté par Monsieur Benjamin Moïse,

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

2.6 Commercialisateur : Invesco Asset Management SA, 16/18 rue de Londres- 75009 Paris France.

2.7 Gestionnaire comptable par délégation : BNP Paribas Securities Services France SCA,

Siège social : 3 rue d'Antin – 75002 Paris, France.

Adresse postale : 9 rue du Débarcadère - Grands Moulins de Pantin – 93500 Pantin, France.

2.8 Membres du conseil d'administration de la SICAV :

Administrateur et Président Directeur Général : Blandine de Touchet, Responsable Middle Office et Reporting, Responsable de la surveillance des délégations de Invesco Asset Management SA.

Administrateur : Benjamin Girbal, Responsable du service client et distribution de Invesco Asset Management SA.

Administrateur : René Marston, Responsable du Business Développement

3 Modalités de fonctionnement et de gestion

3.1 Caractéristiques générales

Nature du droit attaché aux actions : Les droits des propriétaires sont exprimés en actions, chaque action correspondant à une même fraction de l'actif de la SICAV. Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Droits de vote : Chaque actionnaire dispose des droits de vote attachés aux actions qu'il possède. Les statuts de la SICAV en précisent les modalités d'exercice.



La politique de vote de la société de gestion de portefeuille et son rapport annuel portant sur l'exercice des droits de vote sont à disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion de portefeuille, sur demande auprès d'Invesco Asset Management SA 16/18, rue de Londres -75009 Paris.

Forme des actions : Au porteur.

Décimalisation : Oui, au centième.

Inscription des actions à un registre : Les actions sont admises en Euroclear France.

Date de clôture : Dernier jour de bourse du mois de décembre.

Indication sur le régime fiscal : La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. Le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable et ce avant toute souscription dans la SICAV.

Le compartiment Multi Stratégie est éligible au PEA et conforme aux dispositions de l'amendement « DSK ».

Le passage d'une catégorie d'action à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment.

En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la SICAV investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Les actions de la SICAV n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 (Part 230 - Paragraphe 230-902)¹ adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable du Conseil d'administration de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du Conseil d'administration de la SICAV.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

L'offre d'actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant « U.S. Person » ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».



3.2 Dispositions particulières relatives au compartiment Patrimoine

3.2.1 Code ISIN

Actions E : FR0010144618
Actions A : FR0011130012

3.2.2 Affichage de l'investissement du fonds dans d'autres fonds :

Le compartiment peut investir plus de 20% de son actif net en parts ou actions d'autre fonds.

3.2.3 Objectif de Gestion

Le compartiment a pour objectif de rechercher une performance à moyen/long terme dans le cadre d'une gestion discrétionnaire active d'OPC exposés en produits de taux et actions internationaux.

3.2.4 Indicateur de référence

La référence est composée des indices suivants : JP Morgan EMU Government Bond (75%) et MSCI World (25%).

- 75% JP Morgan EMU Government Bond : indice mesurant la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone euro, dans cette plage de maturité. Il est calculé tous les jours, coupons réinvestis.
- 25% MSCI World : indice représentant les principales capitalisations boursières mondiales, calculé par Morgan Stanley Capital International. Cet indice est publié de façon quotidienne, il est calculé sur la base des cours de clôture, dividendes réinvestis.

Le compartiment ne met pas en œuvre une gestion indicielle, par conséquent sa performance pourra s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence qui est utilisé uniquement à des fins de comparaison.

3.2.5 Stratégie d'Investissement

3.2.5.1 Stratégie mise en œuvre :

Le processus de sélection de fonds débute par la définition d'un univers d'investissement. Celui-ci est composé d'un ensemble de fonds répondant à des critères d'éligibilité définis par le gérant (ancienneté, encours sous gestion, liquidité). Au sein de cet univers, plusieurs segmentations sont opérées et permettent de regrouper les fonds de manière homogène. Au terme de cette étape, une première analyse quantitative permet d'affiner cette sélection en se fondant sur une comparaison de données statistiques prédéfinies relatives à la performance et au risque. Sur le panel de fonds retenus à l'issue de cette sélection, une analyse qualitative vient achever le processus et permet de dégager au sein de chaque classe d'actif une liste réduite de fonds susceptibles de rentrer dans le portefeuille du compartiment.

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 110% de son actif net en OPC. Le gérant ne cherche pas à répliquer l'exposition d'un indice de marché mais les allocations du portefeuille seront décidées par le gérant en fonction de ses anticipations sur les marchés.

Le compartiment effectue donc une allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) avec une exposition au risque actions variant de 0% à 60% maximum, le complément étant exposé sur les marchés obligataires ou de matières premières et/ou investi en OPC monétaires.

Dans le cadre de l'objectif de gestion et afin de respecter le positionnement rendement/risque du compartiment, le gérant pourra, par le biais notamment d'interventions sur les marchés à terme, faire varier l'exposition au risque actions entre 0% et 60% de son actif net. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, et en fonction de ses anticipations, le gérant prévoit une exposition moyenne en produits actions de l'ordre de 25% de l'actif net et une exposition moyenne en produits de taux de l'ordre de 75% de l'actif net. L'exposition aux marchés de matières premières pourra atteindre jusqu'à 10% de l'actif net du compartiment.

Les actifs du compartiment seront alloués de manière dynamique au sein de l'univers d'investissement (OPC actions, obligataires, monétaires, diversifiés), en fonction des anticipations d'évolution des prix de ces actifs élaborées par le gérant, sur la base de son scénario macro-économique, de son appréciation de la valorisation des actifs.

Cette allocation sera effectuée en fonction des opportunités d'investissement, et selon différents critères :

- Pour la partie taux : gestion de la sensibilité sur tout type de segment et de l'allocation entre taux fixe et taux variable. Le compartiment sera ainsi exposé aux marchés des obligations et des obligations convertibles. Jusqu'à 40% de l'actif net, le gérant pourra être investi en OPC dont l'objectif de gestion est de rechercher une exposition aux marchés des obligations à haut rendement (*high yield*), notamment par le biais des marchés des obligations et titres de créances émis sur les marchés de pays émergents.



- Par zone géographique : une allocation régionale entre les différents marchés (Europe, Amérique du nord, Japon, Pacifique hors Japon, Amérique latine et Europe de l'Est). En fonction des anticipations du gérant, le compartiment pourra être exposé ou non à l'ensemble de ces marchés. Le compartiment pourra être investi, jusqu'à 30% de son actif net, en OPC dont l'objectif de gestion est de rechercher une exposition aux marchés émergents.
- Par style de gestion : investissement dans des OPC ayant un style de gestion identifié (rendement/croissance/...).
- Par type de capitalisation : investissement dans des OPC spécialisés sur les grandes capitalisations, moyennes capitalisations, et petites capitalisations telles que définies par Euronext. L'investissement en OPC dont l'objectif de gestion est de rechercher une exposition aux petites capitalisations ne dépassera pas 25% de l'actif net.

Les liquidités du compartiment résultant des décisions d'investissement pourront être investies sur des OPC monétaires.

3.2.5.2 Description des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

Actions ou parts d'OPC ou de fonds d'investissement : Le compartiment pourra investir l'intégralité de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers, et jusqu'à 30% de son actif net dans des FIA français ou européens ou fonds d'investissement étrangers répondant aux critères de surveillance, de transparence et d'information énoncés dans l'article R214-13 du code monétaire et financier. Certains de ces OPC peuvent être des fonds indiciels faisant l'objet d'une cotation (Exchange Traded Funds ou ETF) et d'autres mettre en œuvre une stratégie alternative.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou une société du groupe dont la société de gestion fait partie.

Instruments dérivés : Le compartiment Patrimoine pourra procéder à des opérations portant sur des instruments dérivés en vue de couvrir ou faire varier l'exposition du portefeuille.

- Nature des marchés d'intervention : instruments financiers à terme ferme, et négociés sur des marchés réglementés.
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - risque actions : l'utilisation des instruments dérivés sur indice permet de faire varier l'exposition au risque actions total entre 0% et 60 % de l'actif net du compartiment, selon la nature des interventions décrites ci-dessous et par l'utilisation des instruments dérivés décrits ci-dessous.
 - risque de taux : l'utilisation des instruments dérivés permet de couvrir ou exposer au risque de taux jusqu'à 100 % de l'actif net du compartiment.
 - risque de change : l'utilisation des instruments dérivés permet de couvrir jusqu'à 100% du risque change contre euro ou d'exposer l'actif du compartiment à une devise autre que l'euro.
- Nature des interventions : couverture, exposition.
- Nature des instruments utilisés : futures.
- Stratégie d'utilisation des dérivés : utilisation de l'effet de levier procuré par les instruments dérivés pour dynamiser les performances ou couvrir les risques action, de taux d'intérêt ou de taux et de change jusqu'à 100%. La couverture du risque de change n'est pas systématique et le risque de change peut exister.

Titres intégrant des dérivés (warrants, credit linked note, EMTN, bons de souscription, ...) : Non.

Dépôts : Non.

Emprunts d'espèces : Oui. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment pourra avoir recours, de manière temporaire, à des emprunts d'espèces, jusqu'à 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Non.

Investissement dans les autres compartiments de la SICAV Invesco Multi : Non.

3.2.6 Profil de Risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments sélectionnés par la société de gestion. Ces



instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le compartiment n'offrant pas de garantie ni de protection, le capital initialement investi, déduction faite des droits d'entrée, peut ne pas être entièrement restitué à l'investisseur.

Risque de marché/Risque actions : Le compartiment investit notamment dans des OPC actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du portefeuille peut baisser. Le risque en actions n'est dès lors pas à négliger. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des fonds dont l'objectif est de rechercher une exposition aux marchés de petite capitalisation telle que définie par Euronext. Cette exposition aux marchés de petite capitalisation induit des risques supplémentaires pour les investisseurs.

Risque de taux d'intérêt : en raison de sa composition, le compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des obligations ou autres titres à revenu fixe baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit : Par le biais d'investissements dans des OPC cibles, le compartiment est exposé au risque de crédit lié à la dégradation éventuelle de la notation d'un émetteur ou à sa défaillance qui pourra entraîner une baisse du cours du titre émis par cet émetteur et par conséquent de la valeur liquidative du fonds cible et donc du compartiment. L'exposition sur des titres à hauts rendements (*high yield*) ou sur les marchés émergents peut renforcer ce risque et par conséquent entraîner une baisse plus importante et plus rapide de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : Le compartiment peut investir dans des produits dérivés pour couvrir ou augmenter l'exposition actions, obligations ou devises. Le recours à de tels contrats peut induire une baisse significative et rapide de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment peut être investi en en OPC dont l'objectif de gestion est d'être exposé sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de change : Le compartiment investit dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que l'euro. En conséquence, il supporte un risque de change lié à ces investissements. En cas d'évolution défavorable des devises, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque lié aux investissements sur les matières premières : Les investissements pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Ces facteurs influençant particulièrement et directement les prix des matières premières expliquent pour l'essentiel la décorrélation des marchés de matières premières vis-à-vis des marchés traditionnels.

3.2.7 Garantie ou Protection

Non.

3.2.8 Souscripteur concerné et profil de l'investisseur type

Le compartiment Patrimoine est destiné à tout type d'investisseur, et plus particulièrement à l'investisseur souhaitant investir dans un produit dont le risque en actions est modéré.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation financière. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de vos différents actifs, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.



D'une manière générale, les investisseurs sont invités à diversifier leurs placements et à limiter leurs investissements dans ce compartiment à une proportion inférieure à 20 % de leur actif financier.

3.2.9 Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

3.2.10 Modalités de détermination de l'affectation des revenus

Les revenus du compartiment sont intégralement capitalisés pour les actions E et A.

3.2.11 Fréquence de distribution

Non applicable

3.2.12 Caractéristiques des actions

Les actions sont libellées en euro.

Le compartiment Patrimoine dispose de deux catégories d'actions : les actions E et les actions A. Ces catégories diffèrent sur les points suivants :

- montant minimum de la première souscription ;
- frais de gestion financière ;
- valeur liquidative, compte tenu des frais de gestion financière.

3.2.13 Modalités de souscription et de rachat

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès du centralisateur à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 13 heures sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée et publiée en J+2 et le règlement des souscriptions et des rachats intervient en J+3.

Les souscriptions et rachats peuvent être suspendus face à des situations particulières, telle la fusion du compartiment dans un autre OPC. Dans ces conditions, les souscripteurs seront avertis de cette suspension par courrier ainsi que de sa durée.

Un avis de suspension sera également transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Les demandes de souscription et rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services SCA.

Date et périodicité de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Elle est libellée en euro.

Valeur liquidative d'origine : Actions E : 19,38 euros ; Actions A : 8,72 euros.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative du compartiment est disponible auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Invesco Asset Management SA : 16/18 rue de Londres 75009 Paris, France.

Tel : +33 1 56 62 43 78- Site Internet : www.invesco.fr.

3.2.14 Frais et Commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.



Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	4,5% TTC maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC maximum (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC ou fonds d'investissement)	Actif net	Actions E : 2,27% TTC maximum Actions A : 1,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	2,99% TTC maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire dépendant du pays de domiciliation de l'OPC cible, ne dépassant généralement pas 30 euros TTC, à l'exception de certains pays (ex: Suisse, Canada, Russie, Indonésie...) pour lesquels le montant ne dépassera pas 149,50 euros TTC.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure formalisée et contrôlable de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties fondée sur des critères objectifs (coût, qualité du service, compatibilité des systèmes, solvabilité).

Les frais annuels de commissariat aux comptes sont à la charge de la société de gestion.

3.3 Dispositions particulières relatives au compartiment Stratégie

3.3.1 Code ISIN

Actions E : FR0010144626

3.3.2 Classification AMF

« OPCVM Actions des pays de l'Union Européenne ».

Le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins de son actif net sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

3.3.3 Affichage de l'investissement du fonds dans d'autres fonds

Le compartiment peut investir plus de 20% de son actif net en parts ou actions d'autre fonds.



3.3.4 Objectif de Gestion

Le compartiment a pour objectif de rechercher une performance à moyen / long terme dans le cadre d'une gestion discrétionnaire active d'OPC exposés aux actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne et aux actifs monétaires éligibles au PEA.

3.3.5 Indicateur de référence

La référence est composée des indices suivants : MSCI Europe (85%), EONIA (15%).

MSCI Europe Index :

Cet indice mesure la performance des plus importantes entreprises établies dans différents pays européens. Il est publié de façon quotidienne et est calculé sur la base des cours de clôture, dividendes bruts réinvestis.

EONIA

L'EONIA ou Euro OverNight Index Average est le marché sur lequel les banques et les institutions spécialement habilitées viennent échanger des capitaux à court terme. Il a pour objet d'assurer quotidiennement la liquidité des banques. Le taux de l'EONIA est obtenu à partir des montants et taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens, dont 10 français. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération bancaire de l'Union Européenne.

Le compartiment ne met pas en œuvre une gestion indiciaire, par conséquent sa performance pourra s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence qui est utilisé uniquement à des fins de comparaison.

3.3.6 Stratégie d'Investissement

3.3.6.1 Stratégie mise en œuvre :

Le processus de sélection de fonds débute par la définition d'un univers d'investissement. Celui-ci est composé d'un ensemble de fonds répondant à des critères d'éligibilité définis par le gérant (ancienneté, encours sous gestion, liquidité). Au sein de cet univers, plusieurs segmentations sont opérées et permettent de regrouper les fonds de manière homogène. Au terme de cette étape, une première analyse quantitative permet d'affiner cette sélection en se fondant sur une comparaison de données statistiques prédéfinies relatives à la performance et au risque.

Sur le panel de fonds retenus à l'issue de cette sélection, une analyse qualitative vient achever le processus et permet de dégager au sein de chaque classe d'actif une liste réduite de fonds susceptibles de rentrer dans le portefeuille du compartiment.

Le compartiment est géré de manière active, tant dans sa composante allocation d'actifs que dans sa composante sélection de fonds.

En fonction des opportunités d'investissement, le gérant procédera à une répartition de son portefeuille sur différents OPC et pourra faire varier l'allocation de son portefeuille selon différents critères :

- Par type de marchés : L'exposition aux marchés actions pourra être comprise entre 60 et 110% de l'actif net. En fonction des anticipations des gérants quant à l'évolution des marchés d'actions, le complément est investi en OPC monétaires éligibles au PEA.
- Par zone géographique : Le compartiment est exposé à plus de 60% de son actif net aux marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, et jusqu'à 10% aux marchés actions internationaux. Le compartiment pourra être investi, jusqu'à 10% de son actif net, en OPC dont l'objectif de gestion est de rechercher une exposition aux marchés émergents.
- Par type de capitalisation : le gérant pourra investir dans les OPC spécialisés sur les grandes capitalisations, moyennes capitalisations, petites capitalisations telles que définies par Euronext. L'investissement en OPC dont l'objectif de gestion est de rechercher une exposition aux petites capitalisations ne dépassera pas 25% de l'actif net.

Les liquidités du compartiment résultant des décisions d'investissement pourront être investies sur des OPC monétaires.

3.3.6.2 Description des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion



Actions ou parts d'OPC ou de fonds d'investissement : Le compartiment pourra investir l'intégralité de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers, et jusqu'à 30% de son actif net dans des FIA français ou européens ou fonds d'investissement étrangers répondant aux critères de surveillance, de transparence et d'information énoncés dans l'article R214-13 du code monétaire et financier. Certains de ces OPC peuvent être des fonds indiciels faisant l'objet d'une cotation (Exchange Traded Funds ou ETF) et d'autres mettre en œuvre une stratégie alternative.

La totalité des investissements du compartiment est composée de parts ou actions d'OPC eux-mêmes éligibles au PEA, dont 5% au moins en actions ou parts d'OPC investissant de manière permanente plus de 75% de leur actif net :

- en titres non admis aux négociations sur un marché réglementé, de sociétés ayant leur siège social en France, soumises à l'impôt sur les sociétés et exerçant une activité autre que bancaire, financière, d'assurance, de gestion, ou de location d'immeuble.
- et/ou en titres de sociétés admis sur un marché d'instrument financier de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation boursière, évaluée selon la moyenne des cours d'ouverture des soixante jours de bourse précédant celui de l'investissement, est inférieure à 150 millions d'euros.

Il pourra cependant détenir jusqu'à 10% de liquidité dès lors que ces liquidités, en attente de réinvestissement en parts d'OPC éligibles au PEA, ne font l'objet d'aucune rémunération directe ou indirecte.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société du groupe dont la société de gestion fait partie.

Instruments dérivés : Le compartiment Stratégie pourra procéder à des opérations portant sur des instruments dérivés en vue de couvrir ou exposer le portefeuille.

- Nature des marchés d'intervention : instruments financiers à terme ferme, et négociés sur des marchés réglementés.
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - risque actions : l'utilisation des instruments dérivés sur indice permet de faire varier l'exposition au risque actions total entre 60% et 110% de l'actif net du compartiment, selon la nature des interventions décrites ci-dessous et par l'utilisation des instruments dérivés décrits ci-dessous.
 - risque de change : l'utilisation des instruments dérivés permet de couvrir jusqu'à 100% du risque change contre euro ou d'exposer l'actif du compartiment à une devise autre que l'euro. La couverture du risque de change ne sera pas systématique et le risque de change pourra exister.
- Nature des interventions : couverture, exposition.
- Nature des instruments utilisés : futures.
- Stratégie d'utilisation des dérivés : utilisation de l'effet de levier procuré par les instruments dérivés pour dynamiser les performances ou couvrir les risques action ou de taux de change jusqu'à 100%. La couverture du risque de change n'est pas systématique et le risque de change peut exister.

Titres intégrant des dérivés (warrants, credit linked note, EMTN, bons de souscription, ...) : Non.

Dépôts : Non.

Emprunts d'espèces : Oui. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment pourra avoir recours, de manière temporaire, à des emprunts d'espèces, jusqu'à 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Non.

Investissement dans les autres compartiments de la SICAV Invesco Multi : Non.

3.3.7 Profil de Risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le compartiment n'offrant pas de garantie ni de protection, le capital initialement investi, déduction faite des droits d'entrée, peut ne pas être entièrement restitué à l'investisseur.



Risque de marché/ Risque actions : Le compartiment investit notamment dans des OPC actions. Les fluctuations de cours de ces actions peuvent avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. La baisse du cours des actions correspond au risque de marché. Le risque en actions n'est dès lors pas à négliger. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des OPC dont l'objectif de gestion est de rechercher une exposition aux marchés de petite capitalisation telle que définie par Euronext. Cette exposition induit des risques supplémentaires pour les investisseurs.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés Le compartiment peut investir dans des produits dérivés pour couvrir ou augmenter l'exposition actions, obligations ou devises. Le recours à de tels contrats peut induire une baisse significative et rapide de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de taux d'intérêt : en raison de sa composition, le compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des obligations ou autres titres à revenu fixe baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change : Le compartiment investit dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'euro. En conséquence, il supporte un risque de change lié à ces investissements.

3.3.8 Garantie ou Protection

Non.

3.3.9 Souscripteur concerné et profil de l'investisseur type

Le compartiment est destiné à tout type d'investisseur, et plus particulièrement à l'investisseur souhaitant investir dans un produit principalement exposé aux marchés actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation financière. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de vos différents actifs, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à diversifier leurs placements et à limiter leurs investissements dans ce compartiment à une proportion inférieure à 20 % de leur actif financier.

3.3.10 Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

3.3.11 Modalités de détermination de l'affectation des revenus

Les revenus du compartiment sont intégralement capitalisés.

3.3.12 Fréquence de distribution

Néant.

3.3.13 Modalités de souscription et de rachat

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès du centralisateur à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 13 heures sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée et publiée en J+2 et le règlement des souscriptions et des rachats intervient en J+3.

Les souscriptions et rachats peuvent être suspendus face à des situations particulières, telle la fusion du compartiment dans un autre OPC. Dans ces conditions, les souscripteurs seront avertis de cette suspension par courrier ainsi que de sa durée.

Un avis de suspension sera également transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Les demandes de souscription et rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services SCA.

Date et périodicité de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Elle est libellée en euro.



Valeur liquidative d'origine : 21,06 euros.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative du compartiment est disponible auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Invesco Asset Management SA : 16/18 rue de Londres 75009 Paris, France.

Tel : +33 1 56 62 43 02 - Site Internet : www.invesco.fr.

3.3.14 Frais et Commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	4,5% TTC maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC maximum (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC ou fonds d'investissement)	Actif net	Actions E : 2,27% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,99% TTC maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire dépendant du pays de domiciliation de l'OPC cible, ne dépassant généralement pas 30 euros TTC, à l'exception de certains pays (ex: Suisse, Canada, Russie, Indonésie...) pour lesquels le montant ne dépassera pas 149,50 euros TTC.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure formalisée et contrôlable de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties fondée sur des critères objectifs (coût, qualité du service, compatibilité des systèmes, solvabilité).

Les frais annuels de commissariat aux comptes sont à la charge de la société de gestion.



4 Informations d'ordre commercial

Toute demande d'information relative à la SICAV peut être adressée à la société de gestion Invesco Asset Management SA – 16/18 rue de Londres 75009 Paris, France.

Conformément aux obligations réglementaires découlant de la position n°2004-07 de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons que pour répondre aux besoins des investisseurs professionnels soumis aux obligations découlant de la Directive 2009/138/CE dite Solvency II, Invesco, dans la mesure du possible, communiquera dans un délai ne pouvant être inférieur à 5 jours ouvrés à compter de la dernière publication de la valeur liquidative, la composition du portefeuille de ses Fonds. Les informations transmises dans ce cadre seront strictement confidentielles et devront être utilisées uniquement pour le calcul des exigences prudentielles. Elles ne pourront, en aucun cas, entraîner des pratiques prohibées telles que le «market timing» ou le «late trading» de la part des porteurs de parts bénéficiaires de ces informations.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés auprès de BNP Paribas Securities Services SCA.

5 Règles d'investissement

La SICAV applique les ratios réglementaires des OPC définis par le code monétaire et financier. Les principaux instruments financiers et techniques de gestion utilisés par la SICAV sont mentionnés dans le présent prospectus.

6 Risque global

La société de gestion mesure le risque global du compartiment Patrimoine au moyen de la méthode de calcul de la valeur en risque absolue.

Le niveau de levier indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, est de 20% de la valeur liquidative du compartiment. Ce niveau pourra être dépassé ou modifié à l'avenir.

La société de gestion mesure le risque global du compartiment Stratégie au moyen de la méthode de calcul de la valeur en risque relative en se référant à l'indice composé pour 85% du MSCI Europe (EUR) – GR et 15% de EONIA (EUR).

Le niveau de levier indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, est de 15% de la valeur liquidative du compartiment. Ce niveau pourra être dépassé ou modifié à l'avenir.

7 Règles d'évaluation de l'actif

La SICAV s'est conformée aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPC.

Règles d'évaluation des actifs et de comptabilisation des actifs :

- Les entrées et sorties en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de cession frais exclus.
- Les parts ou actions d'OPC non cotés ou cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Contrats à terme : Cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Le Conseil d'administration de la société de gestion peut être amené à corriger l'évaluation des instruments financiers en fonction des variations que les événements en cours ont rendues probables. Sa décision est communiquée au commissaire aux comptes.

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits courus.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion :

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds. Ces frais recouvrent tous les frais facturés à la SICAV, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion indirects :

Les frais de fonctionnement et de gestion indirects supportés par l'investisseur sont au maximum de 2,99 % TTC de l'actif des OPC détenus.



Commission de rétrocession :

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué mensuellement par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts :

Méthode des intérêts courus.

Affectation du résultat :

Capitalisation intégrale des revenus

8 Rémunération

Invesco Asset Management SA a adopté une politique de rémunération cohérente avec les principes exposés dans les Orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) relatives aux politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion. Son objectif est d'assurer que la rémunération du personnel d'Invesco Asset Management SA est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des fonds qu'elle gère, et les statuts d'Invesco Asset Management SA elle-même. Des informations sur la politique de rémunération d'Invesco Asset Management SA sont disponibles sur le site internet www.invesco.fr ou peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande.